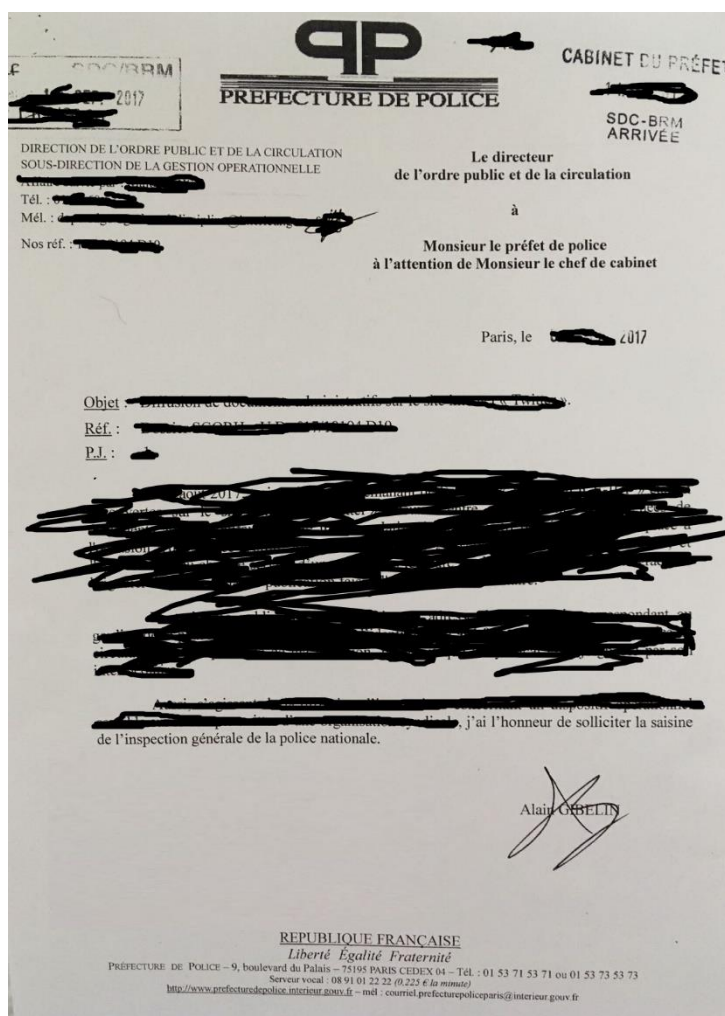




## Monsieur GIBELIN ment sous serment devant la commission d'enquête

Lors de son audition à la commission d'enquête parlementaire, [Monsieur GIBELIN](#) a déclaré devant les députés présents : « [Je ne pouvais pas, moi non plus, demander la saisie de l'IGPN \(...\). C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de demande particulière du DOCP car je n'en ai pas le pouvoir.](#) »

C'est marrant parce que nous avons ce document signé de sa main, qui prouve exactement le contraire :



Du coup un [mentir sous serment c'est du pénal](#) avec 5 ans de prison et 75 000€ d'amende. Il existe déjà un [précédent pour avoir menti devant le Sénat](#) avec une condamnation de 6 mois de prison avec sursis et 50 000€ d'amende.

« **Chacun préfère son intérêt à celui du prochain.** » Proverbe latin